

## Réponse de Guyader à foodwatch envoyé le 9 Décembre 2020

Monsieur DORIOZ,

En réponse à votre mail hier, nous avons bien noté votre proposition de mettre à jour sur votre site internet Food watch l'information relative à notre produit « Rillettes de Thons Blanc Débarqué en Bretagne », ainsi que votre volonté de ne pas mettre en cause la qualité du Thon blanc Germon que nous utilisons dans notre recette.

Concernant l'erreur d'étiquetage de cette recette, nous avons mené un audit sur nos derniers tirages pour comprendre d'où venait l'écart constaté sur la mention d'origine. A cette occasion, nous avons identifié une erreur d'impression sur notre dernier tirage datant du 6 mars dernier, qui a échappé à nos contrôles qualité. Cette erreur a de fait conduit à la suppression d'une partie du texte d'ingrédients (zone de pêche).

IL est évident que nous n'avons en aucun cas « décidé de nous passer de cet étiquetage », qui atteste de la qualité de notre production, mais la zone de pêche en Atlantique Nord, qui figurait sur notre étiquetage depuis sa création, a été supprimée sur le packaging par erreur, comme le démontrent les 2 visuels de BAT que nous avons joints à ce mail.

Cette erreur d'impression explique d'ailleurs la légitime surprise de Monsieur GUYADER, lors de votre premier échange. Pour information, sachez que nous gérons plus de 1000 packagings différents et que l'erreur peut arriver, même si elle reste très rare.

Nous n'avions en toute bonne foi aucune raison de modifier notre étiquetage, qui plus est en défaveur de notre produit, compte tenu du cahier des charges très qualitatif de notre sourcing, et nous avons d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour rectifier l'erreur constatée lors de l'impression des emballages.

Enfin nous tenons à souligner que la mention « Débarqué en Bretagne » figurant sur notre packaging ne saurait en aucun cas être considérée comme une « arnaque à l'étiquetage », puisqu'elle correspond à la réalité des faits, et que nous n'en tirons aucun avantage spécifique, si ce n'est de transcrire nos pratiques.

Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour assurer la publication d'un rectificatif sur votre site FoodWatch dès aujourd'hui, afin de ne laisser aucun doute quant à la qualité de notre démarche et de nos produits auprès des consommateurs.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations



[REDACTED]  
Directrice Marketing Communication

[REDACTED]  
[REDACTED]  
GUYADER GASTRONOMIE - Rue Kerroc'h - 29510 Landrevarzec

## Réponse de foodwatch à Guyader envoyé le 8 Décembre 2020

Bonjour Madame [REDACTED],

Merci pour votre message et l'ensemble de vos précisions.

Je vais d'ici la fin de la semaine mettre à jour notre site internet et faire une publication sur twitter pour souligner votre engagement à plus de transparence.

Une dernière question pour vous afin de m'assurer de la clarté de vos propos.

Vous dites : « Afin de rassurer définitivement les consommateurs, nous ajouterons lors du prochain tirage des emballages «pêchés en Atlantique Nord Est » dans la liste d'ingrédients, comme nous le pratiquons habituellement. ». Pourquoi aviez vous décidé de vous passer de cet étiquetage ?

Je tiens aussi à préciser que nous n'avons pas remis en cause la qualité du Thon ou encore des problèmes vis-à-vis de la qualité de la pêche. Nous pointons juste du doigt un usage du marketing « débarqué en Bretagne » qui pourrait induire en erreur sur l'origine du thon en l'absence de toute indication d'origine sur votre packaging.

En vous souhaitant une belle journée,

Camille DORIOZ

**M. Camille DORIOZ**

\*\*\*\*\*

Responsable de campagnes  
*campaigns manager*

**foodwatch France**

53 rue Meslay 75003 Paris

tél. +33(0) 7 72 50 80 24

**foodwatch** 

**foodwatch alimente le débat.**

Suivez-nous sur :

> [Notre site web](#)

> [Facebook](#)

> [Twitter](#)

## Réponse de Guyader à foodwatch envoyé le 7 Décembre 2020

Bonsoir Monsieur DORIOZ,

A la lecture des commentaires diffusés sur votre site [www.foodwatch.org](http://www.foodwatch.org) quant à la conformité et à la transparence de l'étiquetage de notre recette de « Rillettes de thon blanc débarqué en Bretagne » nous tenons à vous apporter, ainsi qu'à vos lecteurs, des éléments factuels de réponse qui attesteront de nos bonnes pratiques et de la qualité des produits que nous élaborons.

Notre recette de Rillettes de Thon Blanc est élaborée à partir de thons blancs Germon achetés par des mareyeurs français sous criée au port de Lorient. Ces thons sont issus à 100% de la zone Atlantique Nord-Est (FAO 27) et nos mareyeurs disposent d'une traçabilité totale.

Nous sommes également régulièrement contrôlés par des organismes indépendants, et faisons l'objet d'audits inopinés : tous attestent que nous respectons de façon stricte les dispositions réglementaires françaises.

Afin de rassurer définitivement les consommateurs, nous ajouterons lors du prochain tirage des emballages « pêchés en Atlantique Nord Est » dans la liste d'ingrédients, comme nous le pratiquons habituellement.

A l'avenir, nous souhaiterions être interrogés en amont de vos diffusions afin de vous apporter les précisions nécessaires aux consommateurs .

Nous regrettons d'être injustement impliqués dans votre campagne « Arnaque sur l'étiquette 2020 » sur un produit élaboré avec du thon blanc de la meilleure qualité , pêchés par des armements bretons et débarqués dans le port thonier le plus proche de nos établissements

Nous espérons sincèrement que ces éléments seront portés de la manière la plus claire et transparente à vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations



[REDACTED]  
Directrice Marketing Communication

[REDACTED]  
[REDACTED]  
GUYADER GASTRONOMIE - Rue Kerroc'h - 29510 Landrevarzec

Courrier de foodwatch à Guyader envoyé le 5 Décembre 2020



Guyader  
A l'attention de Sylvie Tassin  
Directrice Marketing Guyader Gastronomie  
Rue de Kerroc'h  
29510 - LANDREVARZEC

Paris, le 5 décembre 2020

Objet : Demande de modifications sur le produit Rillettes de Thon Blanc de Guyader et lancement du *Calendrier du vent* foodwatch 2020

Madame Tassin,

foodwatch est une association indépendante de défense des consommateurs présente en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, à Bruxelles et en Autriche, qui milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire et l'accès de tous et toutes à une alimentation saine.

Nous vous informons que nous avons rendu public le 30 novembre 2020 le *Calendrier du vent* 2020 de foodwatch France, dans le cadre de notre campagne *Arnaques sur l'étiquette*. Ce calendrier illustre avec 23 cas concrets des produits alimentaires dont le marketing sur les emballages peut induire en erreur les consommateur·rices. Tous les matins, une case du calendrier sera ouverte et une nouvelle *arnaque sur l'étiquette* sera dévoilée sur [notre site internet](#).

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aujourd'hui le produit Rillettes de Thon Blanc de Guyader se trouve derrière la case dévoilée de notre *Calendrier du vent*. Ce produit induit en effet les consommateur·rices en erreur car la mention « Débarqué en Bretagne » laisse à penser que les thons qui entrent dans la composition des rillettes ont été pêchés dans les eaux bretonnes. Il est d'autant plus ambigu que « Bretagne » est écrit en plus grand que le « débarqué en ». De plus, l'indication de la zone de pêche des thons n'apparaît nulle part sur le pot de rillettes.

Pour plus de transparence, foodwatch demande donc à Guyader de changer l'emballage de ce produit et/ou de modifier la recette. En tout particulier faire apparaître la zone de pêche des deux poissons utilisés dans ce produit.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Madame Tassin, en l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Camille DORIOZ,  
Responsable des campagnes, foodwatch France  
Tél : 07 72 50 80 24